

Nucléaire : dix ans après, retour des sanctions de l'ONU contre l'Iran

Publié le 1er octobre 2025

🕒 4 minutes

Par : La Rédaction (<https://www.vie-publique.fr/auteur/18466-la-redaction>)

Face à l'échec des négociations sur le programme nucléaire iranien, les sanctions de l'ONU contre l'Iran ont été formellement rétablies le 28 septembre 2025. Elles avaient été levées en 2015 dans le cadre d'un accord international qui engageait Téhéran à ne pas se doter de l'arme nucléaire.

Dans une déclaration conjointe (<https://www.vie-publique.fr/discours/300290-ministere-de-leurope-et-des-affaires-etrangeres-28092025-iran>), les ministres des affaires étrangères de France, d'Allemagne et du Royaume-Uni ont salué le rétablissement des sanctions de l'Organisation des Nations unies (ONU) (<https://www.vie-publique.fr/fiches/38163-quelle-est-la-fonction-de-lonu>) contre l'Iran le 28 septembre 2025.

Ce retour des sanctions fait suite à l'activation, le 28 août 2025, par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, du mécanisme de "snapback", en raison des violations répétées par Téhéran de ses engagements nucléaires.

Qu'est-ce que le "snapback" ?

Le "snapback" est un mécanisme prévu par la résolution 2231 (<https://www.vie-publique.frhttps://main.un.org/securitycouncil/fr/content/2231/background>) du Conseil de sécurité des Nations unies, adoptée en 2015 à la suite de l'accord de Vienne. Cet accord a été conclu par la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, les États-Unis, la Russie et la Chine avec Téhéran. Il avait pour but de garantir le **caractère strictement pacifique** du programme nucléaire iranien, en échange d'une levée des sanctions contre le pays.

Le mécanisme de "snapback" permet à un État signataire de l'accord de **rétablir automatiquement les sanctions contre l'Iran** en cas de non-respect de ses engagements nucléaires. Le Conseil de sécurité dispose de **30 jours** pour s'y opposer. Malgré les tentatives de la Russie et de la Chine pour maintenir la levée des sanctions, aucun consensus n'a été trouvé (https://www.vie-publique.fr/en-bref/300299-nucleaire-dix-ans-apres-retour-des-sanctions-de-lonu-contre-liran?eml-publisher=NL_VP&eml_name=NL_VP-681-...)

[publique.frhttps://press.un.org/fr/2025/cs16175.doc.htm](https://www.vie-publique.frhttps://press.un.org/fr/2025/cs16175.doc.htm)) entre les quinze membres du Conseil de sécurité. Les sanctions ont donc été rétablies le 28 septembre 2025. D'après l'ONU, l'accord de 2015 avait déjà été fragilisé par le retrait des États-Unis en 2018.

Dans leur déclaration conjointe, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ("les E3") constatent que l'Iran s'est engagé dans "une escalade nucléaire". Téhéran a restreint les activités de surveillance de l'**Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)** sur ses sites nucléaires et dépassé les taux d'enrichissement d'uranium prévus par l'accord de Vienne. Le pays disposerait désormais d'un stock d'uranium enrichi plus de 48 fois supérieure à la limite fixée. Les E3 estiment que l'Iran ne dispose d'**aucune justification civile crédible à son programme** : "aucun autre pays sans programme d'armes nucléaires n'enrichit l'uranium à de tels niveaux et à cette échelle".

Fiche thématique

Comment fonctionne le Conseil de sécurité de l'ONU ? (<https://www.vie-publique.fr/fiches/38167-comment-fonctionne-le-conseil-de-securite-de-lonu>)

23 août 2024

En quoi consistent les sanctions rétablies contre l'Iran ?

La réactivation des résolutions (<https://www.vie-publique.frhttps://news.un.org/fr/story/2025/09/1157589>) adoptées par le Conseil entre 2006 et 2010 place de nouveau l'Iran sous un régime strict de sanctions.

- **Embargo militaire et nucléaire** : Téhéran ne peut plus recevoir d'armes lourdes, de technologies balistiques ni de matériel pouvant servir à son programme atomique.
- **Restrictions financières** : les avoirs de 43 responsables iraniens et 78 entités sont gelés, dont la Banque Sepah, l'Organisation de l'énergie atomique d'Iran, des groupes industriels liés aux Gardiens de la révolution et plusieurs compagnies maritimes et aériennes.
- **Interdictions de voyage et contrôles renforcés** : les États membres de l'ONU doivent bloquer les déplacements des personnes sanctionnées et intercepter les cargaisons suspectes.

L'Iran est également tenu de suspendre ses activités d'enrichissement d'uranium et de coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Ce rétablissement des sanctions a ravivé les fractures diplomatiques. Les diplomates européens disent, toutefois, vouloir maintenir la voie du dialogue ouverte avec l'Iran.

Fiche thématique

Qu'est-ce que la diplomatie ? (<https://www.vie-publique.fr/fiches/269886-quest-ce-que-la-diplomatie>)

16 septembre 2024